

ÉTAPES DE TRAITEMENT DE LA FICHE " ÉTUDIANT·E·S - DÉPLACEMENT À L'ÉTRANGER ET PAYS À RISQUES " HORS UNION EUROPÉENNE

Conditions sécuritaires et sanitaires pour tout déplacement à l'étranger.

L'Étudiant



Anticipe au maximum son projet, le prépare et constitue son dossier (stage, césure, ...)

L'Enseignant référent



S'informe sur la situation dans le(s) pays envisagé(s),

Prend connaissance du projet et émet un avis :



SI L'AVIS EST POSITIF : Il valide la convention pédagogiquement et l'étudiant poursuit le process habituel tel que défini dans la procédure de la convention de stage.



SI L'AVIS EST NÉGATIF : L'étudiant doit revoir son projet.

L'Étudiant

S'informe sur la situation dans le(s) pays envisagé(s) ici :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

Si c'est une zone à risque (jaune, orange, rouge) :

1- Il prend connaissance du formulaire "Formulaire - Étudiants - Déplacement à l'étranger et pays à risques". (Fourni par son secrétariat de département).
2- Il complète le formulaire, obligatoirement, peu importe la couleur du pays et le renvoie à son secrétariat de département.

Le Secrétariat de Département



Vérifie le formulaire et le transmet au Bureau des Stages

Le Bureau des Stages de la FdS



Transmet le formulaire au Fonctionnaire Sécurité Défense FSD UM, s'il s'agit d'un pays jaune, orange ou rouge.

Fonctionnaire Sécurité Défense UM



Émet un avis en complétant le formulaire.

Le Bureau des Stages de la FdS



- Réceptionne l'avis et remplit le tableau de suivi Inter-UM.
- Émet un avis (directeur) et transmet le document au secrétariat du département

L'Étudiant



Finalise ses démarches dans le cadre du dispositif concerné (stage, césure, ...)

L'étudiant s'inscrit sur Ariane :

<https://paste.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>

Césure :

Le pôle MITRA transmet le dossier à la DFE la décision césure signée du Président tiendra compte des avis formulés.

Stage :

La convention de stage ne pourra pas être validée et signée si les avis du FSD formulés sont défavorables.

L'étudiant reste acteur de son projet et devra suivre les consignes indiquées dans le formulaire de demande, et émis lors des différents avis.